

RÉPUBLIQUE DU
CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS



REPUBLIC OF
CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF
YOUTH AND SPORTS

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MAITRE D'OUVRAGE

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 002/AAMI/INJS/DAG/2026 DU 06 JAN 2026 RELATIF À LA
PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES
GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN
DIRECTEUR DE LA RECHERCHE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS**

Janvier 2026

1. CONTEXTE

L’Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) est un établissement public d’enseignement supérieur à statut particulier, placé sous la tutelle académique du Ministère de l’Enseignement Supérieur (MINESUP), la tutelle technique du Ministère des Sports et de l’Éducation Physique (MINSEP) et la tutelle financière du Ministère des Finances (MINFI), chargé des missions d’enseignement supérieur professionnel, de formation technique spécialisée, de formation continue et de recherche appliquée en matière de Jeunesse, d’Animation, d’Éducation Civique, de Loisir, de Sport et d’Éducation Physique. Ces missions lui imposent de situer son action sous le triptyque : « qualité de la formation/recherche, professionnalisation des enseignements, employabilité des produits ». Aussi, la mise en œuvre de ces missions appelle-t-elle l’opérationnalisation d’un dispositif de recherche, conforme aux standards internationaux, permettant à l’INJS de s’inscrire résolument dans le processus de production, de diffusion et de conservation des produits scientifiques, répondant non seulement à la demande sociale, mais aussi et surtout aux besoins du marché du travail. C’est ainsi que, pour conforter l’INJS comme maillon important de l’émergence d’un capital humain fortement impliqué dans le processus de développement, les pouvoirs publics lui ont conféré, à la faveur du décret n° 2016/427 du 26 octobre 2016, le statut d’« Établissement public d’enseignement supérieur à statut particulier », accroissant par-là ses capacités d’intervention, et le contraignant à s’inscrire au chapitre du management moderne en ce qui concerne notamment la recherche. Ainsi, la Division de la Coopération, de la Recherche et des Stages tient la responsabilité de l’élaboration d’un plan directeur de la recherche, préalable au déploiement des Centres et laboratoires de recherche dans les domaines des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) d’une part, et des Sciences et Techniques de l’Animation, des Loisirs et de l’Éducation Civique (STALEC), d’autre part.

2. OBJET

Recrutement d’un consultant pour élaborer le plan directeur de la recherche de l’Institut National de la Jeunesse et des Sports.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

A. Un dossier administratif comportant :

1. La déclaration d’intention de soumissionner, timbrée et datée ;
2. L’original de l’attestation de conformité fiscale ;
3. La copie certifiée de l’immatriculation au registre du commerce ;
4. L’attestation d’immatriculation délivrée par les Impôts ;
5. L’attestation de non faillite ;
6. L’attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l’Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. La procuration justifiant le pouvoir du signataire à engager le candidat, le cas échéant ;
8. L’accord de groupement, le cas échéant.

NB : En cas de groupement, tous les membres devront fournir les pièces 2,3,4,5, et 6. Seul le mandataire du groupement devra produire la pièce 1.

Il est à préciser que les pièces du dossier administratif doivent être déposées en originaux ou copies certifiées conformes et datées de trois mois au plus. Aussi, l'absence de l'une des pièces sus énumérées entraîne le rejet de la candidature.

A. Un dossier technique comprenant

1- **Les références du Bureau d'Études (BE)** sur les cinq (05) dernières années.

Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie du contrat comportant la première et la dernière page de signature, ainsi que les pages de détail qualitatif ;
- le procès-verbal des recettes techniques des prestations délivrées par le Maître-d'Ouvrage ou par ses services

2- **Le personnel d'encadrement** : chaque candidat devra présenter une liste de personnel adapté au type de prestation visé avec :

- i) un Curriculum Vitae (CV), daté et signé de trois mois au plus ;
- ii) une photocopie certifiée conforme du diplôme requis;
- iii) une attestation de disponibilité signée sur l'honneur par le personnel.

Le minimum requis est le suivant :

1. **Chef de mission** : Diplôme Baccalauréat (Bacc)+7 (Doctorat) en ingénierie de la formation, sciences de l'éducation ou autres sciences sociales et/ou expérimentales. Il doit avoir assuré avec succès, comme Chef de mission au moins une fois au cours des dix (10) dernières années ou la maîtrise d'œuvre de documents de pilotage stratégiques dans les entreprises. Par ailleurs, il doit avoir conduit et produit plusieurs travaux de recherche de niveau universitaire.

2. **Expert principal** : Diplôme : Bacc+5 ou plus en Ingénierie de la formation, Management de l'éducation, Planification stratégique, Communication ou en Pédagogie. Il doit justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de la maîtrise d'œuvre (conception, élaboration, suivi) de documents de pilotage stratégiques dans les structures éducatives. Il doit avoir assuré avec succès, comme Expert, l'élaboration d'au moins deux (02) projets de Plan Directeur de la Recherche ou de tout autre document similaire.

NB : Des connaissances en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et en Sciences et Techniques de l'animation, des Loisirs et de l'Éducation Civique seraient un atout.

❖ Équipe opérationnelle

- 01 professionnel des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (Bacc + 5 au moins) ;
- 01 professionnel des Sciences et Techniques de l'Animation, des Loisirs et de l'Éducation Civique (Bacc + 5 au moins) ;
- 01 professionnel de la recherche scientifique et de l'innovation (Bacc + 5 au moins).

Ces professionnels, en plus du niveau d'études, doivent :

- avoir au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine de la maîtrise-œuvre (conception, élaboration, suivi) de documents de pilotage stratégiques dans les entreprises ;
- avoir assuré avec succès, comme Expert, l'élaboration d'au moins deux projets de Plan

Directeur de la Recherche ou de tout autre document similaire.

❖ **Qualités requises pour tous les experts :**

Chaque expert doit :

- avoir une excellente capacité d'analyse ;
- être rigoureux et méthodique ;
- avoir le sens du travail en équipe et du relationnel ;
- avoir une capacité d'adaptation facile ;
- être polyvalent, autonome et réactif.

3- Présentation du BE et son organigramme.

4- Ressources matérielles :

Le candidat établira les listes de matériels à fournir en propre ou en location et les justificatifs certifiés datant de trois mois au plus.

5- Autorisation de vérification des déclarations. Cette autorisation, dûment signée sur l'honneur par le soumissionnaire, permettra au Maître-d'Ouvrage (MO) de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de la véracité des informations délivrées.

4. DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme telles sous pli fermé et scellé, devra parvenir à la Division des Affaires Générales de l'INJS au plus tard le 26 JAN 2026 à 13 heures, heure locale, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002/AAMI/INJS/DG/2026 DU
06 JAN 2026 RELATIF À PRÉ-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES
GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR
DE LA RECHERCHE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.
« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites ne seront pas recevables.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Critères éliminatoires

- dossier administratif non conforme ou incomplet ;
- fausse déclaration ou document (s) falsifié (s) ;
- note technique inférieure à 70/100.

b) Critères essentiels

Le dossier technique fera l'objet d'une notation telle qu'indiquée ci-dessous :

1	Les références du candidat	05 points
2	La qualification du personnel	40 points
3	La présentation du BE	10 points
4	Les ressources matérielles	30 points
5	La production de l'autorisation des déclarations	10 points
6	La présentation de l'offre	05 points
TOTAL :		100 points

Seuls les trois (03) candidats dont les dossiers seront pour l'essentiel conformes aux prescriptions du présent Avis À Manifestation d'Intérêt et qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur 100, seront pré-qualifiés.

6. SUITE DE LA PROCÉDURE

À la suite de la présente manifestation d'intérêt, le marché sera passé après Appel d'Offres National Restreint, lancé par le Directeur de L'Institut National de la Jeunesse et des Sports, conformément à la réglementation en vigueur.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Affaires Générales de l'INJS à Yaoundé, Bâtiment administratif, Téléphone : +237 222 230 835.

8. DÉNONCIATION

Pour toute dénonciation relative aux pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appels aux numéros : (+237) 67320 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP aux numéros : 222 20 16 96/ 220 20 08 56 ou au 222 22 72 98 (MO).

Yaoundé, le 06 JAN 2026

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



AMPLIATIONS

- ARMP (pour publication) ;
- MINMAP (pour publication) ;
- DAG/INJS (pour information/archivage) ;
- Affichage (pour publication).